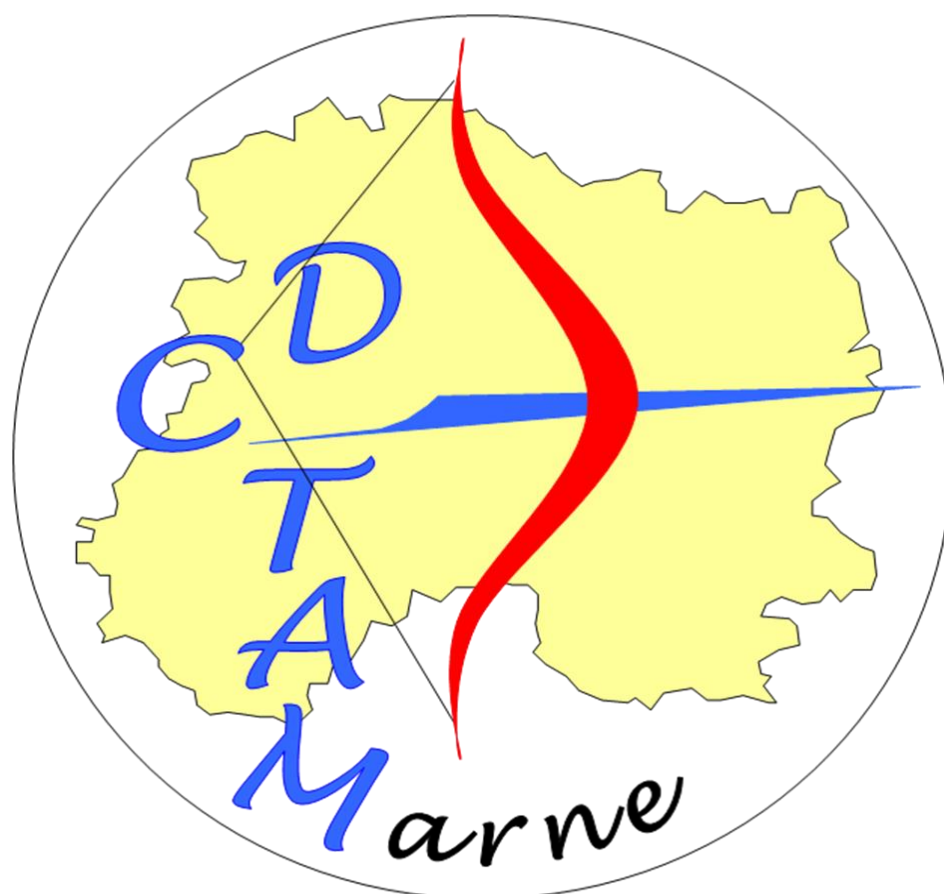


# CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE



## SOMMAIRE

A - CHARGES COMMUNES À L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX .....	3
A.1 - Attribution .....	3
A.2 - Condition d'attribution .....	3
A.3 - Validation des demandes d'attribution .....	3
A.4 - Le mandat .....	3
A.5 - Catégories .....	4
A.6 - Arbitrage (délégué technique, jury d'appel).....	4
A.7 - Jury d'appel .....	4
A.8 - Organisation.....	4
A.9 - Presse .....	5
A.10 - Buvette.....	5
A.11 - Pot de l'amitié.....	5
A.12 - Sanction .....	5
B - COMPLÉMENTS POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL SALLE. ....	6
B.1 - Références.....	6
B.2 - Dates .....	6
B.3 - Qualification .....	6
B.4 - Tenue des archers.....	6
B.5 - Résultats.....	7
B.6 - Déroulement de la compétition.....	7
B.7 - La répartition par cible.....	7
B.8 - Gestion du concours.....	7
B.9 - Inscriptions.....	7
C - COMPLÉMENTS POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX DE TIR EXTERIEUR SUR CIBLES ANGLAISES .....	8
C.1 - Références.....	8
C.2 - Organisation.....	8
C.3 - Tenue des archers.....	8
C.4 - Résultats.....	9
C.5 - La répartition par cible en tir extérieur sur cibles anglaises .....	9
C.6 - Championnat départemental 2x 50 mètres.....	9
C.7 - Championnat départemental 2x 70 mètres.....	9

<b>D - COMPLÉMENTS POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL TIR EN CAMPAGNE</b> .....	10
D.1 - Références .....	10
D.2 - Dates .....	10
D.3 - Implantation et sécurité.....	10
D.4 - Contrôle du parcours .....	10
D.5 - Locaux, tonnelles .....	10
D.6 - Balisage .....	10
D.7 - Échauffement / entraînement.....	10
D.8 - Composition des pelotons.....	10
D.9 - Tenue des archers .....	10
D.10 - Implantation du parcours .....	11
D.11 - Nombre d'archers .....	11
D.12 - Déroulement .....	11
D.13 - Rappel .....	11
<b>E - COMPLÉMENTS POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE TIR NATURE OU 3D</b> .....	12
E.1 - Références .....	12
E.2 - Dates.....	12
E.3 - Implantation et sécurité.....	12
E.4 - Contrôle du parcours .....	12
E.5 - Locaux, tonnelles .....	12
E.6 - Balisage .....	12
E.7 - Échauffement / entraînement .....	12
E.8 - Composition des pelotons .....	12
E.9 - Tenue des archers.....	12
E.10 - Rappel .....	12
<b>F - COMPLÉMENTS POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL BEURSAULT</b> .....	13
F.1 - Références .....	13
F.2 - Inscriptions .....	13
F.3 - Obligation.....	13
F.4 - Gestion du concours .....	13
F.5 - Tenue des archers .....	13
F.6 - Arbitrage.....	13

# **A - CHARGES COMMUNES À L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX**

## **A.1 - ATTRIBUTION**

**A.1.1** Dates des championnats départementaux Marne :

Les dates sont définies par le Comité départemental en fonction :

- Des candidatures,
- Des dates des concours au calendrier fédéral, à l'exception de la salle dont la date est commune pour l'ensemble du CRTA.

Le championnat Départemental Beursault devra se terminer 8 jours avant le championnat Départemental Fita ou Fédéral.

## **A.2 - CONDITION D'ATTRIBUTION**

**A.2.1** Cibles anglaises et Beursault :

En cas de première compétition dans la discipline souhaitée par le club demandeur, une reconnaissance du terrain de la compétition sera effectuée par le département afin de s'assurer de la cohérence du projet (sécurité, état de la ciblérie, organisation...).

**A.2.2** Parcours / campagne : Avoir auparavant réalisé un concours sélectif jugé entièrement satisfaisant par le département : sécurité, état de la ciblérie, organisation...

## **A.3 - VALIDATION DES DEMANDES D'ATTRIBUTION**

Le département étudiera l'ensemble des dossiers présentés afin d'effectuer son choix.

Le Comité départemental privilégiera l'alternance des clubs en cas de demandes multiples équivalentes.

L'attribution des championnats départementaux sera entérinée par le Comité départemental lors de la validation du calendrier de la saison future.

## **A.4 - LE MANDAT**

**A.4.1** Le département met à disposition des organisateurs un mandat type pour chacun des championnats départementaux.

**A.4.2** Le club est libre d'apposer en annexe toute information qu'il jugera essentielle.

Le mandat devra être accompagné d'un plan indiquant le lieu de la compétition.

**A.4.3** La mise doit être celle recommandée par le département en début de saison. Elle est perçue par le club organisateur et lui reste acquise.

**A.4.4** Ce mandat doit être envoyé au département pour information avant sa diffusion générale avec un délai de 6 semaines permettant son éventuelle rectification.

**A.4.5** Le club organisateur l'enverra à tous les clubs du département, aux arbitres concernés 30 jours au plus tard avant la compétition.

## **A.5 - CATÉGORIES**

**A.5.1** Seules les catégories ouvertes jusqu'au championnat du CRTA sont autorisées et récompensées.

**A.5.2** Challenges de clubs interdits.

## **A.6 - ARBITRAGE (Délégué technique, Jury d'appel)**

**A.6.1** Arbitre responsable :

L'arbitre responsable est nommé par le Comité Départemental parmi les arbitres retenus sur cette compétition.

**A.6.2** Les repas des arbitres pendant la compétition sont à la charge de l'organisateur.

## **A.7 - JURY D'APPEL**

Le jury d'appel doit être conforme au règlement de la FFTA. Il doit être composé de 3 membres obligatoirement.

## **A.8 - ORGANISATION**

**A.8.1** Fléchage :

Hormis la fourniture d'un plan avec le mandat, il est de bon ton de prévoir afin de permettre un accès aisé au lieu de la compétition un fléchage suffisant, à partir d'une zone facilement accessible avec des cartes routières et éventuellement des coordonnées GPS.

**A.8.2** Panneau d'affichage :

L'organisateur doit prévoir un ou des panneaux d'affichage afin d'y apposer :

- Le mandat,
- Les résultats intermédiaires,
- Les informations à caractère obligatoire : numéros d'urgence, composition du jury d'appel, informations sur la lutte contre le dopage et l'alcool,
- La composition des pelotons, pas de tir pour duels,...

**A.8.3** Équipement terrain :

L'organisateur à la charge :

- de la fourniture de la ciblerie
- de la fourniture des blasons
- de l'aménagement du terrain.

**A.8.4** Équipe de terrain :

L'organisateur doit prévoir une équipe de personnes en nombre suffisant assurant le changement des blasons et toutes réparations pouvant intervenir pendant la compétition.

**A.8.5** Podium :

Le département demande la présence d'un podium pouvant recevoir en sécurité les archers.

**A.8.6** Toilettes :

Le terrain ou la salle de compétition devra être équipée de toilettes. Se rapportant aux terrains extérieurs il est souhaitable que des toilettes soient accessibles à proximité.

#### **A.8.7 Résultats :**

- L'organisateur doit s'assurer des moyens pour effectuer la proclamation des résultats dans les 30 minutes maximum après la fin de la dernière volée ou le retour au greffe du dernier peloton.
- Le fichier résultat doit être intégré à la base fédérale selon le règlement FFTA.
- Le fichier résultat sous forme « PDF » doit être envoyé au département ainsi qu'à tous les clubs participants.

#### **A.8.8 Récompenses :**

Les médailles sont à la charge du département.

### **A.9 - PRESSE**

#### **A.9.1 Professionnelle :**

C'est l'organisateur qui assure le rôle d'interlocuteur auprès de cette profession.

L'organisateur prévient l'arbitre responsable des souhaits des reporters.

#### **A.9.2 Amateurs :**

La gestion de ces personnes est sous la responsabilité de l'arbitre responsable.

La responsabilité du département ne peut être engagée sur l'édition / publication des photos ou vidéos effectuée sur les championnats départementaux (droits à l'image).

#### **A.9.3 Rappel :**

Dans tous les cas, l'accès au terrain de compétition est sous la responsabilité de l'arbitre responsable qui en assurera la gestion et la sécurité.

### **A.10 - BUVETTE**

A charge du club organisateur de demander toutes les autorisations et s'assurer du respect de la réglementation en vigueur concernant les débits de boissons.

Rappel : la vente des boissons alcoolisées est réglementée.

### **A.11 - POT DE L'AMITIÉ**

A la charge du club organisateur. Le comité décline toute responsabilité quant aux conséquences induites par la mise à disposition d'alcool dans le cadre du championnat Départemental. Les organisateurs doivent être conscients que les participants ont parfois un long trajet de retour à effectuer en voiture.

### **A.12 - SANCTION**

Le Comité départemental se réserve le droit de refuser l'organisation de nouvelles épreuves départementales au club organisateur s'il ne met pas en œuvre les moyens nécessaires pour répondre au cahier des charges.

## **B - COMPLÉMENTS POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL SALLE.**

### **B.1 - RÉFÉRENCES**

Le cahier des charges communes pour l'organisation d'un championnat départemental jeunes et adultes sur 2 jours.

### **B.2 - DATES**

Le championnat se déroulera 1 ou 2 semaines avant la date du Championnat Régional

### **B.3 - QUALIFICATION**

Pour pouvoir prétendre à une qualification au championnat, les archers devront avoir participé au moins à 3 concours en salle 8 jours avant la date de la compétition.

Cette compétition est réservée aux archers licenciés dans le Département.

#### **B.3.1 Feux / Directeur des tirs:**

L'organisateur a la charge de la fourniture des feux tricolores pour commander le tir.

Le département met à la disposition du club s'il le souhaite un ensemble de Chrono tir.

(voir règlement intérieur).

L'organisateur devra prévoir :

- un directeur des tirs.
- les drapeaux en cas de défaillance des feux de gestion des tirs tel qu'exigé par le règlement.

#### **B.3.2 Informatique**

L'organisateur prévoira au minimum un poste informatique avec imprimante permettant la gestion informatique des résultats.

#### **B.3.3 Sonorisation :**

Le département apprécierait une sonorisation permettant l'annonce des résultats, des matchs pour les phases finales etc.

#### **B.3.4 Terrain**

La salle doit pouvoir accueillir un minimum de 60 archers par départ soit 15 cibles en tenant compte des différentes catégories.

Les différentes zones devront être délimitées afin de permettre aux arbitres de mieux gérer l'accès au terrain de compétition.

#### **B.3.5 Locaux**

Des locaux (communs ou indépendants) sont nécessaires pour un éventuel contrôle antidopage et pour le poste informatique et les arbitres.

### **B.4 - TENUE DES ARCHERS**

Pour ces compétitions, la tenue de club ou blanche est OBLIGATOIRE.

## **B.5 - RÉSULTATS**

**B.4.1** L'organisateur doit afficher un classement intermédiaire sur le panneau d'affichage pendant la pause de la compétition

**B.4.2** L'affichage des tableaux de finales pour les catégories concernées est obligatoire.

## **B.6 - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION**

**Samedi** : tir de qualification et duels pour les catégories définies par le comité.

**Dimanche** : tir de qualification et duels pour les catégories définies par le comité.

## **B.7 - LA RÉPARTITION PAR CIBLE**

Il est souhaitable que les archers soient répartis sur les cibles en respectant le classement départemental par catégorie et arme.

Un tel regroupement permet d'avoir une meilleure lisibilité pour les archers, les spectateurs et les journalistes. Il permet aux archers de se retrouver sur leur cible avec des concurrents d'un niveau proche et ainsi augmenter la compétitivité.

## **B.8 - GESTION DU CONCOURS**

**B.7.1** Le greffe sera assuré par l'organisateur.

**B.7.2** La gestion du concours, feuilles de marques, enregistrement des résultats, la gestion des finales, le classement final seront assurés par le club organisateur.

## **B.9 - INSCRIPTIONS**

Le comité Département gère la sélection et l'inscription des archers.

La préinscriptions sera obligatoire sur le site du CDTAM et sera close 10 jours avant le championnat.



# **C - COMPLÉMENTS POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX DE TIR EXTERIEUR SUR CIBLES ANGLAISES**

## **C.1 - RÉFÉRENCES**

Cahier des charges communes pour l'organisation d'un championnat départemental toutes disciplines confondues.

## **C.2 - ORGANISATION**

### **C.2.1 Feux / Directeur des tirs :**

L'organisateur a la charge de la fourniture des feux tricolores pour commander le tir. Le département met à la disposition du club s'il le souhaite un ensemble de Chronotir.

L'organisateur devra prévoir :

- un directeur des tirs.
- les drapeaux en cas de défaillance des feux de gestion des tirs tel qu'exigé par le règlement.

### **C.2.2 Informatique :**

L'organisateur prévoira au minimum un poste informatique avec imprimante permettant la gestion informatique des résultats.

### **C.2.3 Sonorisation :**

Le département apprécierait une sonorisation permettant l'annonce des résultats, des matchs pour les phases finales etc.

### **C.2.4 Terrain :**

Le terrain devra être réglementaire et sécurisé adapté à un championnat.

Dans ce cadre, l'organisateur a la charge de demander auprès de la municipalité toute interdiction de circulation nécessaire à assurer la sécurité des tirs et des tiers.

Les différentes zones devront être délimitées afin de permettre aux arbitres de mieux gérer l'accès au terrain de compétition.

Le pas de tir et les cibles seront équipés de drapeaux destinés :

- pour le pas de tir à un archer de signaler un incident de tir
- pour les cibles à renseigner les archers de la direction et de la force du vent

### **C.2.5 Locaux, tonnelles :**

Des locaux ou tonnelles (communs ou indépendants) sont nécessaires pour un éventuel contrôle antidopage, pour le poste informatique et le greffe.

Une ou plusieurs tonnelles équipées d'une table et de bancs ou chaises sont demandés pour le directeur des tirs et les arbitres.

## **C.3 - TENUE DES ARCHERS**

Pour ces compétitions, la tenue de club ou blanche est OBLIGATOIRE.

## **C.4 - RÉSULTATS**

**C.4.1** L'organisateur doit afficher un classement intermédiaire sur le panneau d'affichage pendant la pause de la compétition

**C.4.2** L'affichage des tableaux de finales est obligatoire pour les catégories concernées.

## **C.5 - LA RÉPARTITION PAR CIBLE EN TIR EXTERIEUR SUR CIBLES ANGLAISES**

Il est souhaitable que les archers soient répartis sur les cibles en respectant le classement départemental par catégorie et arme.

Un tel regroupement permet d'avoir une meilleure lisibilité pour les archers, les spectateurs et les journalistes. Il permet aux archers de se retrouver sur leur cible avec des concurrents d'un niveau proche et ainsi augmenter la compétitivité.

## **C.6 - CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 2X 50 MÈTRES**

**C.6.1** Le championnat Départemental 2X50m se déroulera 1 ou 2 semaine avant le Championnat Régional.

**C.6.2** Cette compétition est ouverte à tous les archers licenciés. Les licenciés du département de la Marne sont prioritaires lors de l'inscription pour les tirs de qualification.

**C.6.3** Rythme ABCD souhaité.

Rythme de tir en 2 fois 6 volées de 6 flèches avec une pause de 15 minutes entre les deux séries.

**C.6.4** Un brassage classique / poulies par catégories peut être fait en fonction de la ciblerie sous réserve de validation par le département.( voir CF Fédéral)

**C.6.5** Qualification :

Pour pouvoir prétendre à une qualification au championnat, les archers devront avoir participé au moins à 1 concours FEDERAL 8 jours avant la date de la compétition.

## **C.7 - CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 2X 70 MÈTRES**

**C.7.1** Le championnat Départemental FITA se déroulera 1 ou 2 semaine avant le Championnat Régional.

**C.7.2** Pour pouvoir prétendre à une qualification au championnat, les archers devront avoir participé au moins à 1 concours FITA 8 jours avant la date de la compétition.

**C.7.2** Cette compétition peut être ouverte à tous les archers licenciés. Les licenciés du département de la Marne seront prioritaires lors de l'inscription pour les tirs de qualification.

**C.7.3** Duels : Seuls les archers de la Marne peuvent tirer les duels afin de prétendre au titre.

**C.7.4** Rythme : ABC obligatoire.

Rythme de tir en 2 fois 6 volées de 6 flèches avec une pause de 15 minutes entre les deux séries.

**C.7.5** Déroulement pour toutes les catégories :

- Matin : Tir de qualification.
- Après-midi : Duels

# **D - COMPLÉMENTS POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL TIR EN CAMPAGNE**

## **D.1 - RÉFÉRENCES**

Cahier des charges communes pour l'organisation d'un championnat départemental tir en campagne.

## **D.2 - DATES**

Le championnat Départemental se déroulera au minimum 1 semaine avant le Championnat Régional.

## **D.3 - IMPLANTATION ET SÉCURITÉ**

Le parcours devra être implanté suivant les règles fédérales.

Il appartient à l'organisateur de demander auprès de la municipalité toute interdiction de circulation afin d'assurer la sécurité des tirs.

## **D.4 - CONTROLE DU PARCOURS**

Le contrôle du parcours par l'arbitre responsable s'effectuera la veille ou avant le 1<sup>er</sup> départ de la compétition.

## **D.5 - LOCAUX, TONNELLES**

Un espace abrité des intempéries (commun ou indépendant) doit être prévu pour un éventuel contrôle anti-dopage, pour le poste informatique et le greffe.

## **D.6 - BALISAGE**

Le balisage du parcours devra être aisément repérable par les archers. Ce balisage devra être en place lors de l'inspection par l'arbitre.

## **D.7 - ÉCHAUFFEMENT / ENTRAINEMENT**

L'organisateur doit prévoir un terrain d'entraînement à proximité du greffe permettant l'accueil des archers dans de bonnes conditions. Il devra donc installer un minimum de 6 cibles blasonnées à différentes distances.

## **D.8 - COMPOSITION DES PELOTONS**

La composition des pelotons est à la charge de l'organisateur.

## **D.9 - TENUE DES ARCHERS**

Pour la remise des titres de champion départemental, le maillot de club ou un haut blanc est obligatoire.

## **D.10 - IMPLANTATION DU PARCOURS**

Parcours de 24 cibles : le parcours doit comporter 12 cibles connues et 12 cibles inconnues, panachage possible.

## **D.11 - NOMBRE D'ARCHERS**

Afin de pouvoir recevoir plus de 96 tireurs, une limite de 6 pelotons supplémentaires pourra être acceptée (soit 120 tireurs max).

Priorité aux licenciés du département de la Marne.

## **D.12 - DÉROULEMENT**

Le parcours se déroulera en « non-stop ».

Le parcours doit permettre aux archers de passer au moins une fois dans la journée devant la zone d'accueil (Point d'eau, toilettes, réparation matériels, sandwiches ...).

## **D.13 - RAPPEL**

Les personnes ayant participé à l'élaboration des distances des parcours ne peuvent ni être classées, ni prétendre à un titre de champion départemental.

# **E - COMPLÉMENTS POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE TIR NATURE OU 3D**

## **E.1 - RÉFÉRENCES**

Cahier des charges communes pour l'organisation d'un championnat départemental 3D.

## **E.2 - DATES**

Le championnat Départemental se déroulera au minimum 1 semaine avant le Championnat Régional.

## **E.3 - IMPLANTATION ET SÉCURITÉ**

Le parcours devra être implanté suivant les règles fédérales.

Il appartient à l'organisateur de demander auprès de la municipalité toute interdiction de circulation afin d'assurer la sécurité des tirs

## **E.4 - CONTROLE DU PARCOURS**

Le contrôle du parcours par l'arbitre responsable s'effectuera la veille ou avant le 1<sup>er</sup> départ de la compétition. L'organisateur doit s'organiser pour laisser le temps nécessaire à la commission technique de vérifier le terrain.

## **E.5 - LOCAUX, TONNELLES**

Un espace abrité des intempéries (commun ou indépendant) doit être prévu pour un éventuel contrôle anti-dopage, pour le poste informatique et le greffe.

## **E.6 - BALISAGE**

Le balisage du parcours devra être aisément repérable par les archers. Ce balisage devra être en place lors de l'inspection par l'arbitre. Celui-ci pourra alors tester l'efficacité de ce balisage.

## **E.7 - ÉCHAUFFEMENT / ENTRAÎNEMENT**

L'organisateur doit prévoir un terrain d'entraînement à proximité du greffe permettant l'accueil des archers dans de bonnes conditions. Il devra donc installer au moins 4 cibles à différentes distances.

## **E.8 - COMPOSITION DES PELOTONS**

La composition des pelotons est à la charge de l'organisateur.

## **E.9 - TENUE DES ARCHERS**

Pour la remise des titres de champion départemental, le maillot de club ou un haut blanc est obligatoire.

## **E.10 - RAPPEL**

Les personnes ayant participé à l'élaboration des distances des parcours ne peuvent ni être classées, ni prétendre à un titre de champion départemental.

# **F - COMPLÉMENTS POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL BEURSAULT**

## **F.1 - RÉFÉRENCES**

Cahier des charges communes pour l'organisation d'un championnat départemental Beursault.

## **F.2 - INSCRIPTIONS**

Tous les archers du Département doivent avoir les mêmes chances de prétendre au titre de Champion départemental dans leur catégorie, de ce fait, il faut que toutes les demandes d'inscriptions soient satisfaites par l'organisateur en respectant les dates limites du mandat.

## **F.3 - OBLIGATION**

Ce championnat doit impérativement se dérouler sur une période d'un mois minimum (2 mois souhaitables) ouvert les samedis, dimanches et éventuellement les jours fériés.

## **F.4 - GESTION DU CONCOURS**

**F.4.1** La gestion du concours, feuilles de marques, enregistrement des résultats, le classement final seront assurés par le club organisateur.

**F.4.2** La remise des résultats et récompenses sera effectuée sur le championnat FITA ou Fédéral ou éventuellement à l'assemblée générale du Département.

## **F.5 - TENUE DES ARCHERS**

Pour ces compétitions, la tenue de club ou blanche est obligatoire.

## **F.6 - ARBITRAGE**

L'arbitrage et le marquage seront gérés par le club organisateur.